

Compte-rendu de la réunion publique du jeudi 08 décembre

La question de l'aménagement à venir de la rue des grilles a été abordée :

L'objectif principal de cet aménagement est de sécuriser au maximum les déplacements des piétons dans l'ensemble du centre du village. Quelque soit à terme la solution retenue la mise en place de cheminements doux sécurisés sera priorisée .

Les solutions existent et sont multiples :

Ecluses, chicanes, plateaux ralentisseurs, stationnements asymétriques ...



- **Les enjeux :**

Chaque solution aura un certain nombre d'avantages et d'inconvénients qu'il faut mettre en balance dans l'intérêt général.

La principale question :

Le maintien de la rue des grilles en double sens a pour principal effet de diminuer la circulation sur les rues du plan Vincent, du Languedoc, des Jalaberts très fréquentées par les groupes d'enfants (école, centre de loisirs, médiathèque) et les piétons.

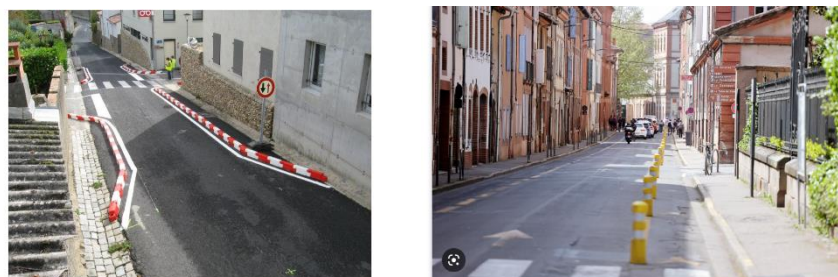
Est-ce que cette conséquence peut être envisagée comme un avantage suffisamment important pour maintenir la rue des grilles en double sens avec comme condition la sécurité des piétons sur cette rue par la mise en place de dispositifs adaptés ?

Les dernières études réalisées sur ce sujet datent de 2015 et montraient que le maintien de la rue des grilles en double sens permet de diminuer les flux de véhicule de 35 % sur la rue du Plan Vincent et de 37% sur les rues du Languedoc et Jalaberts. Mais en parallèle les flux sont alors augmentés de 41% sur la rue des grilles. Il est donc indispensable de ralentir les flux et sécuriser un cheminement piéton sur cette rue, ce qui implique de supprimer un nombre de stationnements.

La réalité de la rue des grilles permet d'envisager cet aménagement car elle est plus large et moins longue que les rues du Languedoc, Jalabert et plan Vincent, elle est aussi bordée de moins d'habitations et les riverains disposent de garages ou de cours pour garer leurs véhicules.

Afin de pouvoir juger en situation réelle des effets bénéfiques/nuisances du maintien de la rue des grilles en double sens avec des conditions de sécurité améliorées, le marquage au sol sera revu et des dispositifs provisoires posés pour prioritairement protéger un cheminement piéton dès que possible.

Des ajustements seront sans doute mis en place au fil de l'expérimentation avant de définir un projet d'aménagement définitif. *Voir exemples d'aménagements provisoire ci-dessous :*



Mme la Maire a également fait un point sur la sobriété et la responsabilité collective afin de faire des économies budgétaires mais aussi écologiques :

Retour des serviettes en tissu à la cantine dès le mois de janvier.

Chauffage des salles communales à 19° (merci à tous les utilisateurs de penser à bien éteindre la lumière et le chauffage en partant, il y a encore trop d'oubli). Le Foyer Rural a déplacé la plupart de ses activités au Chai afin de réduire le nombre de salles chauffées sur la commune. Merci à eux.

Amplitude éclairage public en réflexion

L'exemple de Saint Mathieu de Trévières (extinction de 22h30 à 6h).

On observe différents créneaux d'extinction selon les communes. Il s'agit de choisir la meilleure solution entre la sécurité de tous et une réduction intelligente de l'éclairage. Ce sujet sera réabordé lors d'une future réunion.

Signalement de divers points/travaux

Mme la Maire rappelle qu'il est possible de tenir informé la mairie de dangers, besoins, etc. par mail tout au long de l'année. L'application InfoFlash, qui permet de recevoir les actualités de la commune, peut également être utilisé dans ce sens, rubrique Signalement.

Mme la Maire proposera une nouvelle réunion d'information publique dans le 1^{er} trimestre 2023.
Merci à tous les participants.